



Je subis depuis de longues années le tabagisme passif

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 décembre 2007

Je subis depuis de longues années le tabagisme passif et il devient difficile pour moi de travailler dans de bonnes conditions. Pouvez-vous m'aider. MERCI. Mes salutations les meilleures.

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le procureur de la République si l'inspection du travail n'intervient pas.